



LETTRE DE VOTRE CONSEILLER DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER CLAUDE BAUCHET

EDITION THAÏLANDE 17 MARS 2021



SOMMAIRE

**L'heure est au bilan de bientôt
4 ans au service des français
de l'étranger de Thaïlande et
de Birmanie.**

**Solidarité et équité au coeur
de mon engagement**

**Les prochains rendez-vous en
régions**

1/ L'HEURE EST AU BILAN ET AUX PERSPECTIVES D'AVENIR.

Au-delà des attributions officielles du conseiller des Français de l'étranger, il apparaît indispensable que l'élé soit disponible pour répondre aux sollicitations nombreuses et très diverses des français résidant dans notre grande région.

Tisser des liens avec l'administration consulaire, les élus nationaux et responsables d'organismes sociaux s'est vite imposé pour rechercher l'efficacité des actions engagées. Une priorité de mon travail auprès de mes concitoyens ! La détermination est une qualité indispensable pour faire avancer nos droits et des revendications légitimes !

Dans cette lettre, je tire le bilan des actions dans les domaines prioritaires de la solidarité et de l'équité en précisant mes propositions pour l'avenir.

Sur ce thème et fidèle à ma pratique d'écoute de mes concitoyens je vous propose une table ronde avec en particulier la participation de **notre sénateur Jean-Yves LECONTE** à l'initiative de plusieurs projets de lois dans le domaine social, **Jean-Michel Perroy président de l'Association "La France en Isan"** très actif dans le domaine de l'aide à nos compatriotes de la région du Nord-Est de la Thaïlande et **la présidente de notre association Français du Monde Thatsanavanh Banchong (Kai)** très engagée dernièrement dans l'aide aux petits et micro-entrepreneurs.



2/ SOLIDARITÉ ET ÉQUITÉ AU COEUR DE MON ENGAGEMENT

LA SOLIDARITÉ VIS-À-VIS DE LA SANTÉ : UNE PRIORITÉ ABSOLUE

Sans une véritable politique d'accès aux soins pour tous, nous ne pouvons prétendre être parvenus à une situation satisfaisante pour les Français résidents à l'étranger.

Malheureusement, le statut de la Sécurité Sociale française ne permet pas à notre système de prendre en charge pour leurs soins médicaux, nos compatriotes ne résidant plus en France. Nous devons contester cette situation au regard du principe que chaque citoyen doit avoir les mêmes droits et devoirs et ce tant que ce droit ne sera pas établi clairement. Cela s'impose à nous !

C'est donc dans ce contexte que nous devons nous tourner vers la CFE pour la mise en place de cette solidarité. Cette caisse a une mission de service public ; son action est contractuelle avec la Sécurité Sociale.

L'adhésion est ouverte à tous sans distinction d'âge ou d'exclusion pour telle ou telle pathologie. C'est l'une des grandes particularités qui la distingue des assurances privées classiques.

Cette obligation de service public et la présence de représentants élus des Français de l'étranger dans la gouvernance de la CFE nous oblige naturellement en tant que représentant des Français de Thaïlande et de Birmanie, à nous intéresser de très près à la politique de la CFE. Vos Conseillers des Français de l'étranger sont vos porte-paroles auprès d'elle pour faire valoir au mieux vos préoccupations d'expatriés et vous informer des débats qui touchent les questions d'assurance de santé. Nous le faisons déjà et nous continuerons dans cette voie.



NOS PROPOSITIONS PHARES

→ **Mieux intégrer les cotisants à la définition de choix importants de la CFE en repensant sa gouvernance.** Par la mise en place d'un Collège du Conseil d'Administration élu directement par les cotisants, soit en élargissant la base électorale des représentants des assurés à l'ensemble des conseillers consulaires (conseillers des Français de l'étranger) et non plus aux seuls membres de l'Assemblée des Français de l'Étranger.

→ **Le Package CFE-Assurance complémentaire.** Nous nous réjouissons que ce projet avance. Nous insistons sur la nécessité de garder pour ce package les grands principes de la CFE à savoir : aucune exclusion pour aucune pathologie et pas de discrimination d'âge.

→ **La prise en charge en cas d'hospitalisation.**

Comprenant, une première liste gardant les établissements actuels les plus onéreux avec une prise en charge à 80% et une seconde liste d'hôpitaux dont la qualité des soins est avérée mais au coût plus bas qui entraînera une prise en charge à 100 %.

Nous restons vigilants pour que ce projet devienne réalité dans un délai raisonnable. Si nous connaissons les contraintes rencontrées par VYV- le porteur de la CFE- nous sommes prêts en collaboration avec les associations locales à apporter tout le soutien qui sera jugé opportun.



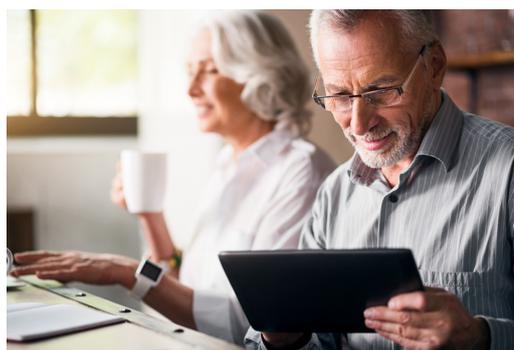
→ **Une meilleure solidarité avec nos anciens et la prise en charge des affections à longue durée.** Aujourd'hui, une majorité de personnes constatent une diminution des remboursements par rapport à la situation antérieure. Nous attendons donc que la CFE établisse en 2021 un bilan sérieux et transparent de ce nouveau barème de remboursements et corrige celui-ci afin que la solidarité de tous envers les anciens soit complète et effective.

→ **Une Amélioration de la gestion de la « catégorie aidée » de la CFE.**

Aujourd'hui tout adhérent de la CFE peut demander à bénéficier de la « catégorie aidée » s'il justifie de revenus annuels inférieurs à 50% du plafond de la sécurité sociale soit 20 568 euros pour l'année 2021. Cette mesure est appréciable car elle permet à l'adhérent de réduire sensiblement le montant de sa cotisation trimestrielle.

La pratique de cette « catégorie aidée » doit être améliorée pour éviter l'effet de couperet de ce plafond. Nous suggérons que soient instaurées plusieurs tranches de manière à permettre une progressivité de ce système d'aide.

→ **La COTAM.** La plupart des retraités expatriés ne comprennent pas pourquoi ils restent redevables de la cotisation d'assurance maladie (COTAM) sur leurs pensions de retraite de base (3,2%) et sur leurs retraites complémentaires (4,2%) alors qu'ils doivent souscrire à une assurance pour conserver une couverture sociale. Il conviendrait de revoir cette question soit en supprimant cette cotisation jugée injuste dans le but de redonner du pouvoir d'achat aux séniors pour financer leur assurance soit en cherchant une solution plus solidaire en affectant cette manne au financement de l'assurance maladie des retraités des non-résidents.



REVALORISER CERTAINES AIDES SOCIALES

Comme vous le savez, les allocations sont calculées chaque année en euros pour chaque pays sur le taux de base fixé par le niveau de vie local, l'évolution du taux de change combiné à l'inflation constatée. Pour la Thaïlande en 2020, cette allocation était de 345€/MOIS pour une personne. **Nous jugeons ce montant trop faible pour avoir un effet suffisant pour les bénéficiaires.**

De plus, **les allocations pour les adultes et enfants handicapés sont aussi à revoir** aussi bien au niveau des critères d'attribution (taux d'incapacité au moins égal à 80% pour les adultes) que des sommes allouées.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mis en place un secours occasionnel exceptionnel pour faire face à la situation de nos compatriotes qui ont connu une perte ou une diminution conséquente de revenus du fait de la crise sanitaire. Nous avons enregistré avec satisfaction que notre demande de prolonger cette aide sur l'année 2021 a reçu un début de réponse positive. Ainsi le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a reconduit pour 2021 le dispositif exceptionnel d'aides sociales mis en place dans le contexte de pandémie mondiale de Covid-19. Ce dispositif permet aux personnes en grande difficulté d'obtenir cette aide pendant six mois consécutifs. **Cependant la somme octroyée reste trop faible vu l'ampleur de la crise sociale qui perdure. Nous souhaitons que cette aide soit donc réévaluée et que la possibilité de renouvellement au-delà des six mois consécutifs soit envisagée.**

En complément de l'aide sociale apportée par nos consulats, les OLES (Organismes Locaux d'Entraide) jouent également un rôle précieux et complémentaire. L'action engagée en Thaïlande a permis à quatre associations de recevoir pour la première fois une subvention OLES fin 2020. **Nous travaillerons à aider les associations à développer leurs demandes de subventions dans les années à venir. Leurs actions en complément des interventions du service social de l'Ambassade sont un atout majeur pour rendre plus efficaces les aides à nos concitoyens résidant en Thaïlande ou en Birmanie.**

Nous n'oublions pas l'importance fondamentale que nous attachons à **Français du Monde** à l'expression de **notre solidarité avec notre pays d'accueil** par le biais de l'aide au développement de l'association de solidarité Franco-thaïe. Nous devons aussi nous intéresser à soutenir des actions locales comme celle de l'école primaire et maternelle « **Natacha School** » à Krabi ou celle de « **Klong Toey** » à Bangkok.

SERVICE PUBLIC, ÉQUITÉ ET FISCALITÉ DES EXPATRIÉS

Il peut être jugé « facile » de s'en prendre au budget des Français de l'étranger, car ils ne débarqueront pas demain avec des gilets jaunes ou des bonnets rouges.

Disons OUI au progrès, NON au tout numérique ! Créer un compte sur un site, rentrer des codes multiples et complexes, etc. Ce n'est pas facile pour tout le monde. La fracture numérique est une réalité indéniable. Nous sommes favorables à la simplification administrative et à l'utilisation des nouvelles technologies, dès lors que celles-ci peuvent faciliter la vie des usagers et des fonctionnaires. Mais nous sommes opposés au tout numérique. Nos concitoyens devront toujours pouvoir prendre rendez-vous auprès de leur consulat par téléphone s'ils n'ont pas accès à Internet ou s'ils ne savent pas comment utiliser ces outils numériques.

Défendre le service public. A l'échelon local, la défense des services publics de proximité est plus que jamais nécessaire. Les effectifs des consulats, qui diminuent depuis 50 ans, posent la question de la résilience de nos réseaux en cas de crise - réseaux diplomatiques, économiques, consulaires, culturels et d'enseignement. Estimé en 2020 à 3,5 millions, le nombre de Français(es) inscrit(es) au registre consulaire a augmenté de 81% dans les vingt dernières années. Ils participent au rayonnement économique, diplomatique et culturel de la France. Mais ils sont aussi parfois témoins de son déclin ; l'ampleur de la mobilisation autour de la campagne : « Sauvons les Alliances Française » signée par plus de 10 000 personnes, en témoigne.

Nous lancerons et participerons à toute campagne incitant nos concitoyens à s'inscrire au registre des Français de l'étranger de leur Ambassade. Car n'oublions pas que c'est le nombre d'inscrits qui détermine en grande partie les moyens octroyés aux postes consulaires par le Ministère des Affaires étrangères !



CSG-CRDS : Nous exigeons une égalité de traitement entre les Français hors de France sur les prélèvements sociaux. La suppression de la soumission des revenus immobiliers de source française aux prélèvements sociaux CGS et CRDS pour les seuls résidents de l'Union Européenne crée une discrimination de fait et instaure un traitement inégalitaire entre les français établis en Europe et hors de l'Europe.

Ainsi, nous réclamons que la résidence principale que nous possédons en France ne soit pas considérée fiscalement comme résidence secondaire car il s'agit bien de notre lieu de vie premier où nous retournons plus ou moins régulièrement avec tous nos effets personnels. Dans ce domaine fiscal nous démontrons également que nous sommes déjà dans l'action. Notamment, avec l'abandon par le gouvernement d'une mesure fiscale aux conséquences catastrophiques.

L'an passé, le gouvernement voulait annuler l'effet partiellement libérateur du prélèvement à la source sur les pensions de retraités. Cette loi de finances aurait encore aggravé très sérieusement la situation des retraités hors de France. Mais, le gouvernement a pris la mesure de la colère des non-résidents qui montait de toutes les régions du globe. Avec de nombreux élus et avec l'association « Français de l'Étranger Retraités établis hors d'Europe imposables en France, FdEiF), ce que nous attendions depuis bientôt 2 ans et pour lequel nous nous sommes mobilisés est arrivé ! Ainsi, le retour à l'ancienne loi pour le caractère libérateur a été votée par la commission des finances de l'Assemblée Nationale.

Il n'en demeure pas moins que sur ce terrain fiscal nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir !

3/ NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

NOTRE RENDEZ-VOUS EN LIGNE

TABLE RONDE - VISIO CONFÉRENCE "SOLIDARITÉ ET ÉQUITÉ"

LE DIMANCHE 28 MARS 2021 À 17H00

(INSCRIPTION PRÉALABLE NÉCESSAIRE)

VOUS RECEVREZ DES INFORMATIONS SUR LES
INSCRIPTIONS DANS LES PROCHAINS JOURS.

Nous aborderons en ouverture de cette table ronde les questions d'actualité comme:
la politique de vaccination de l'ETAT FRANCAIS vers les Français de l'étranger ou
la question des autorités habilitées à signer les certificats de vie des retraités

<p>VOTRE CONSEILLER DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER</p>  <p>Réunion publique avec Claude Bauchet</p> <p>ÉCHANGER PARTICIPER AGIR</p> <p>23 Mars 2021 17H</p> <p>SALLE DE CONFÉRENCE HÔTEL THE LEGEND CHIANG RAI</p> <p>124/15 MOO 21 KHOLOY ROAD AMPOE MUANG CHIANG RAI</p> 	<p>VOTRE CONSEILLER DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER</p>  <p>Rencontre avec Claude Bauchet</p> <p>ÉCHANGER PARTICIPER AGIR</p> <p>25 Mars 2021 14H-17H</p> <p>Permanence sur rendez-vous</p> <p>ALLIANCE FRANÇAISE DE CHIANG MAI</p>  	<p>VOTRE CONSEILLER DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER</p>  <p>Réunion publique avec Claude Bauchet</p> <p>ÉCHANGER PARTICIPER AGIR</p> <p>29 Mars 2021 17H</p> <p>RESTAURANT UDON-PARIS</p> <p>99/110 SOI 2 SUAN PRUKSA 2 RING ROAD SAKHORMAKON UDON THANI</p> 
--	--	---

**"LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE NE DOIT PAS RESTER UN SLOGAN
MAIS S'IMPOSER COMME UNE NÉCESSITÉ !"**

"TOUJOURS A VOTRE ECOUTE !"

	 <p>CLAUDE BAUCHET Conseiller des Français de l'étranger Téléphone : 08 1844 77 47 (WhatsApp disponible) Email : bauchet@loxinfo.co.th</p>
---	--